



**POUR
VOTER
EN
2014**

MUNICIPALES
23 et 30 mars

EUROPEENNES
25 mai

**POUR POUVOIR VOTER, IL FAUT ÊTRE
INSCRIT SUR LES LISTES ÉLECTORALES.**

**L'INSCRIPTION EST AUTOMATIQUE POUR
LES JEUNES DE 18 ANS.**

**EN DEHORS DE CETTE SITUATION,
L'INSCRIPTION SUR LES LISTES DOIT
FAIRE L'OBJET D'UNE DÉMARCHE
VOLONTAIRE,**

AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2013

Conditions et modalités d'inscription : rubrique élections